



Le Maire de Poisat

à

Poisat, le 04 février 2020

Le Conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le **lundi 03 février 2020**, à 20 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire, Mme Micheline Burgun, MM. Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix et Isabelle Pigeon adjoints ; M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, MM. Hervé Fanton, Éric Arnol, David Wager, Gregory Gabrel, Mme Zohra Abdiche, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, M. Romuald Viande conseillers municipaux.

Absents : Mme Sandrine Menduni et M. Luciani Thierry, conseillers municipaux ;

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme Marie Chaix

Le compte rendu du Conseil municipal du 09 décembre 2019 n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents ;

METROPOLE

Présenté par Jean-Louis Minard,

- Le transfert de compétences des sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse à Grenoble-Alpes Métropole pour la création, le développement, l'exploitation et l'entretien des sites, pour les activités sportives de loisirs et sylvicoles à l'exception du ski alpin ;

Présentée par Micheline Burgun,

- L'adhésion au groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes de Grenoble, Champagnier, Claix, La Tronche, Meylan, Poisat, Venon, Vif, et le CCAS de Grenoble, relatif à l'accord-cadre pour la fourniture de papier et d'enveloppes à caractère environnemental et signature de la convention ;

FINANCES

Présentées par Paul de Saintignon,

- Les modalités de financement des travaux de la chaufferie à granulés de bois de l'ensemble mairie, éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au Fonds chaleur de la Métropole et à l'appel à projets bois énergie de la Région ;

- Les modalités de financement des travaux d'accessibilité et de mise en conformité du Centre Socio-Culturel et Sportif, éligibles à la DETR ;

RESSOURCES HUMAINES

Présentées par Zohra Abdiche,

- La création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2020 ;
- La suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet ;

INFORMATIONS

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les membres du Conseil de la signature :

- D'un marché avec l'entreprise BERNARD TRUCKS, pour l'achat de deux véhicules utilitaires légers de moins de 2.5 tonnes. Coût : 54 974.00 € HT.
- D'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise KALEO, pour la création d'une chaufferie bois pour l'ensemble mairie. Coût : 7 975 € HT.
- D'une convention avec la société ORANGE, pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les bâtiments de la mairie. Coût : 0 €
- D'une convention avec la société ORANGE, pour l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques. Coût : 0 €
- D'une demande de subventions auprès de la Préfecture de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de Grenoble-Alpes Métropole, pour le projet de transformation de la chaufferie à gaz en chaufferie à granulés bois.
- D'une demande de subventions auprès de la Préfecture de l'Isère, pour le projet de d'accessibilité et de mise en conformité du CSCS.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS

